

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2019-02 – 04 ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE PARCELLE APPARTENANT À
MESSIEURS DAZENS (10 RUE PASTEUR)**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2019

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX
David DELIGEY donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

ABSENT EXCUSÉ

Jacques CHAUVET

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

La Ville souhaite acquérir une emprise d'environ 370m² au droit de la parcelle cadastrée section BM n°323 sise 10 rue Pasteur à Gujan-Mestras appartenant à Messieurs DAZENS.

En effet, considérant les difficultés de stationnement rencontrées par l'ensemble des riverains de cette rue, cette acquisition revêt dès lors un intérêt certain pour la commune dans la mesure où elle permettra de réaliser un parking de 17 places.

Après négociation amiable avec le propriétaire de ladite parcelle, la valeur vénale de cette emprise a été déterminée à 175 000 €.

Pour information complémentaire, et conformément à l'instruction n°2016-12-3565 du 13 décembre 2016, les règles de consultation des services de l'État permettent de négocier à l'amiable toute acquisition inférieure à 180 000 euros.

Il vous est donc demandé :

- d'accepter le principe d'acquisition de cette emprise de terrain pour un montant de 175 000 € eu égard aux motifs précités,
- d'autoriser, le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette affaire sont à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 27 février 2019
GUJAN-MESTRAS le 27 février 2019

